

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

tenue sous la présidence de M. C. COLQUHOUN

Présent-e-s :	Mme	C.	Armand	Conseillère municipale
	M.	F.	Balmer	Conseiller municipal
	MM.	A.	Bauduccio	" "
		F.	Borda D'Água	" "
		C.	Colquhoun	" "
	Mme	A.	Déruaz-Lombard	Conseillère municipale
	MM.	M.	Fassbind	Conseiller municipal
		P.-Y.	Favarger	" "
	MM	J.	Gast	Conseiller municipal
		M.	Kozelj	" "
	Mme	F.	Lambert	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	Lecour	Conseiller municipal
		J.	Le Guern	" "
		L.	Martinez	" "
	Mmes	M.	Mathez-Roguet	Conseillère municipale
		M.	Maye	" "
	M.	D.	Messerli	Conseiller municipal
	Mmes	A.-M.	Nicolas	Conseillère municipale
		M.	Sommer	" "
	MM.	J.	Stroun	Conseiller municipal
T.		Ulmann	" "	
Mme	H.	Wyss	Conseillère municipale	
Mme	M.	Garcia Bedetti	Conseillère administrative	
	MM.	J.-M.	Karr	Conseiller administratif
		J.	Locher	Maire
M.	R.	Gaillard	Secrétaire général	
Excusé-e-s :	M.	F.	Gross	Conseiller municipal
	Mmes	C.	Heiniger	Conseillère municipale
		D.	Jotterand	" "
Public :	2 personnes			
Procès-verbal :	Mmes Eliane MONNIN/Alexandra KARAM			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation du projet de budget communal 2020.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Travaux de rafraîchissement du salon Sismondi : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 129'000.- TTC).
 - 6.2 Étude de faisabilité, organisation d'un appel d'offres AIMP, dépose et demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles Nos 2254 et 18 de la commune de Chêne-Bougeries, en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire : vote du crédit d'étude et financement (CHF 3'050'000.- TTC).
 - 6.3 Aménagement d'un espace de liberté pour chiens sur la parcelle N° 241 du cadastre communal sise à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 155'000.- TTC).
 - 6.4 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 30'000.- TTC) en tant que subvention en faveur de l'association Koala.
7. Sur proposition du groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries" :
 - 7.1 « + 1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 4'000'000.- TTC).
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président, M. C. Colquhoun, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h30 et souhaite la bienvenue à tous.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

- Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la commune a un délai jusqu'au vendredi 8 novembre 2019 pour transmettre au Service cantonal des votations et élections les noms et acceptations écrites des Président-e-s, vice-Président-e-s et suppléant-e-s pour les locaux de vote de Chêne-Bougeries Centre et Conches, pour l'année 2020, dont le calendrier comprend 7 dates.

Chacun des groupes a également reçu cette invite, en vue de transmettre vos propositions au secrétariat de la mairie, tout en notant que tout citoyen candidat à une élection ne peut exercer une de ces fonctions, conformément aux dispositions figurant à l'art. 39 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Il informe avoir également reçu copie d'un courrier, daté du 29 juillet 2019, adressé par Mme Yvette Challande du Théâtre-Cirque au Conseil administratif, et dont copie avait été transmise pour information au Conseil municipal et à la commission Culture. Il en donne lecture :

« Madame, Messieurs les Conseillers Administratifs,

J'accuse réception de votre courrier daté du 23 juillet, reçu le 27. J'ai beaucoup hésité à répondre tant les derniers échanges que j'ai eu avec votre mairie (Membre du Conseil Administratif et Municipal) m'ont laissé un goût amer.

En effet, je me suis rendu compte que votre administration avait peu de considération pour le travail fourni par notre école auprès de la jeunesse.

Dans un premier temps, notre subvention annuelle a été réduite à un cinquième de celle allouée par vos prédécesseurs. Dans un deuxième temps, la réduction à 10% de l'aide octroyée pour nos deux précédents festivals et, pour couronner le tout, le refus du prêt de votre terrain pour accueillir le Cirque Trottola.

Vous me direz que c'est votre droit, ce que je ne conteste nullement, mais ce que je réfute par contre ce sont les accusations portées à cette occasion. Accusations, qui en plus ne nous sont pas parvenues directement.

Pendant le Festival des 25 ans, le temps a été au beau presque fixe. Le terrain est resté sec et, par conséquent, nous ne l'avons pas "défoncé" lors des montages et démontages de nos installations.

Nous avons eu toutes les autorisations nécessaires, que ce soit cantonales (Service des Autorisations et Patentes) ou communales. J'avais rencontré personnellement la police municipale et des représentants des autres services concernés.

Ma fille fait effectivement partie du Cirque Trottola, mais, c'est avant tout une artiste de renommée internationale, qui vient de recevoir le prix Cirque 2019 de la SACD, pour l'ensemble de son oeuvre. Elle a également eu droit à un très bel article dans le journal "Le Monde" au mois de mars et, accessoirement, elle fait partie du Comité de notre association. Ce n'est pas le Théâtre-Cirque qui fait un cadeau au Cirque Trottola en l'invitant pour son festival, mais le contraire.

Cette compagnie est invitée par les plus grandes scènes nationales de France et d'ailleurs. Le Théâtre de Vidy l'a bien compris puisque le Cirque Trottola sera à Lausanne au mois de septembre avant de venir à la Place Favre à Chêne-Bourg au mois d'octobre.

Il m'a également été reproché de ne pas vouloir revoir mon projet de festival à la baisse. J'ai l'habitude de m'accrocher à mes rêves jusqu'au dernier moment. Est-ce une qualité ou un défaut, je vous laisse juge, mais le Théâtre-Cirque ne serait pas ce qu'il est devenu sans cet acharnement.

Je peux vous rassurer, le Festival des 30 ans aura bien lieu comme prévu ou presque. Des terrains ont été trouvés pour tous les chapiteaux et de nombreux artistes (anciens élèves de notre formation professionnelle) feront le déplacement pour enchantez le public genevois.

Pour ce qui concerne votre subvention annuelle, vous avez le pouvoir de décision. Vous avez également la possibilité de vérifier la qualité de notre travail en venant assister à une ou plusieurs de nos représentations.

Sachez que nos comptes sont bouclés à fin août et que, par conséquent, vous avez reçu ceux de 2017 / 2018 l'automne passé, avec le rapport annuel de nos activités. Vous recevrez ceux de 2018 / 2019 cet automne.

Veillez recevoir, Madame et Messieurs mes salutations les meilleures.

Yvette Challande »

Le Président rappelle qu'une invitation de la Ville de Genève et de l'État de Genève concernant une rencontre entre élus et acteurs de l'agriculture locale et de l'alimentation, laquelle se tiendra le 18 octobre prochain, ainsi qu'un programme de visites d'exploitations genevoises auxquelles ils peuvent participer, leur a été envoyée ce jour par courriel. Il rend attentif au délai d'inscription, fixé à demain 27 courant auprès du secrétariat du Conseil municipal.

Enfin, il indique avoir reçu un courrier du secrétaire général, qu'il remercie pour sa diligence, suite à sa demande de clarification sur la nécessité de procéder à une lecture, parfois longue et astreignante des diverses délibérations préalablement à leurs votes. Il en donne lecture :

*« Monsieur le Président
Cher Monsieur,*

Donnant suite à votre questionnement relatif à l'impérative nécessité ou non de procéder à une lecture intégrale des projets de délibérations soumis au vote des membres du Conseil municipal, lors des séances plénières, nous vous communiquons que ni la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ni son règlement d'application, ne contiennent de dispositions particulières à ce sujet.

Pour le surplus, notre règlement du Conseil municipal ne fait pas non plus état d'une telle lecture.

Dès lors, il n'est pas indispensable que vous procédiez à la lecture du texte complet desdites délibérations, les membres dudit Conseil étant tous en possession des projets y afférents et que, pour le surplus, des copies de ces dernières sont à disposition de l'éventuel public.

Toutefois, en cas d'amendement, il vous incombe, à teneur de l'article 67, al. 3 du règlement du Conseil municipal, de rappeler clairement la teneur précise de ce dernier avant son vote. Demeurant à votre entière disposition pour toute éventuelle information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. »

Il indique que cette nouvelle disposition sera appliquée dès ce soir.

Ensuite, et pour la bonne bouche, un formulaire d'inscription et de choix culinaire concernant le repas de fin d'année prévu le 17 décembre prochain, circule. Il remercie les conseillers municipaux d'y faire bon accueil et surtout de s'y inscrire, car ce sera une excellente occasion de partager un moment convivial au-delà des enjeux politiques.

Il termine en annonçant que cette soirée est également placée sous le label LA NUIT EST BELLE et qu'il est au regret de ne pas avoir pu, pour des raisons de délai légal, déplacer voir

annuler la présente séance. Aussi, si les conseillers municipaux veulent partager ce moment de magie d'une nuit sous les étoiles dans le parc Stagni, il les remercie de faire le nécessaire dans leurs débats et prises de paroles. Il remercie également le Conseil administratif ainsi que la mairie d'avoir joué le jeu en mettant en places les infrastructures nécessaires.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Concernant la dernière séance de la commission Nature et Environnement qui a eu lieu le 3 septembre, Mme Wyss n'a rien de particulier à annoncer si ce n'est que Mme Magali Dubey, nouvelle collaboratrice qui travaille à 50% dans le service du territoire et de la biodiversité, y a participé pour la première fois. Mme Wyss indique que cette dernière est plus particulièrement en charge du projet « Sentier nature », des conférences sur l'environnement et des autres événements que la commission voudrait organiser.

Pour le surplus, Mme Wyss a une information à donner concernant la prochaine séance de commission prévue le 1^{er} octobre à 18h15 et à laquelle le Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI), M. Serge Dal Busco, participera à partir de 19h30. La première partie de la séance sera consacrée à un certain nombre de points propres à la seule commission pour passer ensuite à la problématique de l'Axe Frontenex. Il semble à Mme Wyss que certains conseillers municipaux non-membres de la commission aient émis le désir de participer à cette séance. Elle n'y voit pour sa part pas d'inconvénients. En accord avec M. Karr et M. Gaillard, Mme Wyss annonce que la séance en question est donc élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal pour le point de l'ordre du jour concernant l'Axe Frontenex.

Concernant la dernière séance de la commission des Bâtiments et Travaux, M. Ulmann tient à présenter ses excuses. Ayant pris tardivement connaissance de son agenda, il n'a pas pu en assurer la présidence.

Le Président signale qu'il a été bien remplacé par la vice-Présidente, Mme Mathez-Roguet.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Jean Locher, Maire.

BATIMENTS ET TRAVAUX

A la demande de Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et du corps enseignant, différents travaux seront réalisés prochainement dans le préau de l'école primaire de la Gradelle.

Ainsi, un portail sera installé à l'orée de ce dernier à proximité du garage à vélos se trouvant du côté de l'ensemble résidentiel de la Gradelle.

Par ailleurs, un crédit d'investissement et financement relatif à la mise en place d'une structure de jeux spécifiquement destinée aux élèves de 1P – 2P et 3P sera proposé prochainement aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux.

Lors de leur séance du 9 courant, les membres de la commission en question avaient été saisis, en marge des divers objets pour lesquels des délibérations vous sont présentées ce soir,

d'une proposition de lancement d'un concours d'architecture en procédure sélective sur invitation, en vue d'une extension de l'école primaire de Conches sous forme d'un demi-groupe scolaire.

Les commissaires n'ont toutefois pas souhaité aller plus avant dans ce projet, en raison entre autres, du fait que le concours projeté englobait une partie de la parcelle N° 963 adjacente, propriété du Canton.

Par ailleurs, mandat a été donné au bureau Ertec en vue d'un accompagnement dans le lancement d'un appel d'offres relatif à l'entretien des routes communales pour la période 2020-2024.

SPORTS

Concernant le dossier relatif au projet de rénovation des vestiaires du stade de football du CSSM, dont la capacité devrait être doublée, aucune offre relative aux structures modulables préfabriquées souhaitées pour la construction de nouveaux vestiaires, n'est rentrée.

En conséquence, il a été procédé à une adjudication pour une construction en structure bois également préfabriquée, ceci pour un coût supplémentaire de CHF 400'000.- environ, étant toutefois précisé que cette plus-value pourra être absorbée dans le cadre du crédit d'investissement et financement voté par les Conseils municipaux de nos 3 communes.

Cette variante constructive a au demeurant été formellement acceptée par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 26 juin 2019.

Pour le surplus, je ne résiste pas au plaisir de vous informer ou d'attirer votre attention sur le fait que notre orateur lors de la dernière fête du 1er août, M. Alain Geiger, entraîneur du Servette FC, a été désigné footballeur valaisan du siècle à l'issue de 3 procédures de vote par le public, les clubs de l'Association valaisanne de football et un jury composé d'entraîneurs ainsi que de journalistes.

ADMINISTRATION

Notre Conseil a adopté, lors de sa séance du 13 août 2019, une charte pour la sécurité et la protection de la santé au travail des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale.

DIVERS

Fruit de nombreuses semaines de travail au cours de l'été, le rapport d'activité annuel pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai de l'année en cours est en ligne depuis l'avant-veille sur notre site Internet communal.

Comme à l'accoutumée, ce rapport comprend une présentation de la situation des comptes communaux au 31 décembre de l'année écoulée.

Par ailleurs, l'inventaire des archives historiques de Chêne-Bougeries est également en ligne ! Je vous invite à cet égard, à lire l'article qui a été publié à ce sujet dans le numéro de septembre du journal le Chênois.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

MOBILITES

Concernant l'avancement du chantier « Les Arases » anciennement appelé « Les jardins de la Colombe » et suite à diverses rencontres avec les porteurs du projet, notre Conseil a validé une future entrée des véhicules par le chemin de la Colombe, ainsi qu'un flux bidirectionnel sur le chemin J.- F.-Dupuy, ceci sous réserve d'une intégration de ces mesures dans le cadre d'une convention à signer entre la société 1875 Finance et les copropriétaires de la parcelle N° 1005 du cadastre communal.

Concernant le plan de mobilité scolaire communal, sachez que les questionnaires établis par l'ATE seront distribués aux parents et aux élèves d'ici la fin du mois.

Concernant la démarche participative en cours relative à la mobilité dans le secteur nord de la commune, j'ai rencontré, mercredi 4 courant, les représentants des bureaux Urbaplan et RGR, mandataires de la commune dans le cadre de ce dossier, afin d'examiner diverses variantes d'aménagements proposées dans le cadre du projet relatif à la réfection complète du chemin De-La-Montagne, conformément aux normes OPB.

Ces diverses variantes ont été présentées aux membres du groupe de travail issu de la démarche participative, le 11 septembre. À cette occasion, diverses propositions d'aménagements des chemins Castan, de Grange-Falquet, de la Gradelle et des Flombards ont également été discutées.

Après pré-consultation de l'OCT, mon collègue et Maire, M. Locher, présentera prochainement aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, la variante d'aménagement *in fine* retenue dans le cadre du projet de réaménagement du chemin De-La-Montagne, lequel tiendra compte du plus grand nombre possible de recommandations formulées par l'association HAU dans son rapport relatif à l'accessibilité du territoire communal aux personnes à mobilité réduite.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

BuPE

La liste d'attente du BuPE comprend, à ce jour, 134 dossiers en attente d'une place en crèche, ceci après le placement de 67 enfants lors de la rentrée 2019.

Les taux d'occupation à ce jour sont les suivants :

	EVE « Nouveau prieuré »	97.29 %
	EVE « La Maternelle »	99 %
	EVE « Rigaud »	99.33 %.

Par ailleurs, le jardin d'enfants du « Petit Manège » a augmenté sa capacité d'accueil pour cette dernière rentrée.

Ainsi, les matinées offrent 28 places au lieu de 22 et les après-midi 22 places au lieu de 16. Le taux d'occupation, compte tenu de cette augmentation, est déjà excellent pour les matinées à savoir 95.71 %. Le taux pour les après-midis est quant à lui de 76.13 %. Ce résultat relativement peu élevé est habituel pour une période de rentrée. Il augmente généralement durant l'automne.

ÉCOLES

790 élèves, répartis dans 38 classes, ont été recensés pour cette rentrée scolaire 2019. Cela représente 50 élèves de plus que lors de la rentrée précédente.

Tous les bâtiments scolaires communaux sont, à ce jour, occupés à 100 % de leur capacité.

GIAP

Le nombre d'enfants inscrits aux activités parascolaires est en constante augmentation. Le taux de fréquentation devrait atteindre 80 % pour cette année scolaire, les prévisions, à moyen terme, anticipant, au demeurant, un taux de fréquentation de 85 %.

RESTAURANTS SCOLAIRES

L'association RestoChêne a, depuis cette rentrée scolaire, choisi de travailler avec un nouveau partenaire, la société « ADALIA ».

Suite à la forte augmentation du taux de fréquentation du restaurant scolaire de l'école de Conches, un léger réaménagement des espaces a été nécessaire. Cette nouvelle disposition a permis d'ajouter une table et augmenter ainsi la capacité de 6 places.

JEUNESSE

Festival « DesChênés »

Le festival DesChênés, proposé par les communes de Cologny, de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, a une nouvelle fois rencontré un très beau succès, ceci malgré une météo plus capricieuse que lors des éditions précédentes. Le comité d'organisation, composé des services communaux des trois communes, de l'équipe des TSHM, des Centres de loisirs « Le Spot » et « PasSage 41 », de la Ludothèque et du MJSR, a dû faire face, en collaboration avec l'équipe de 30 moniteurs, à une forte hausse du nombre d'enfants accueillis.

Ainsi, 1216 enfants ont fréquenté le festival, 157 de Cologny, 533 de Chêne-Bourg et 526 de Chêne-Bougeries ; ce qui représente une augmentation de plus de 49 % par rapport à l'édition 2018, avec une moyenne de fréquentation quotidienne de plus de 243 enfants.

Par ailleurs, les questionnaires de satisfaction, avec un taux de participation de 75 % (198 réponses) confirment ce succès :

92 % (182 personnes) ont répondu « très satisfaisant » pour l'évaluation globale du festival et 90 % de « très satisfaisant » pour l'encadrement.

90 % des sondés ont, quant à eux, répondu qu'ils projetaient de réinscrire leur enfant l'année prochaine.

Pas moins de 28 activités avaient été proposées aux enfants.

L'organisation de ce festival permet d'offrir de nombreux « petits jobs » aux jeunes de nos communes et a, pour la première fois cette année, donné l'opportunité à deux jeunes filles de la commune de réaliser un stage en cuisine dans le cadre de la préparation des goûters et de l'apéritif offert à la population.

Cette fête de la rentrée répond, à l'évidence, à un réel besoin et a comme mérite de favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale, ainsi que d'offrir l'opportunité aux enfants de vivre une semaine « detox » en pratiquant diverses activités, tout en restant éloignés des écrans de TV, des téléphones portables et autres jeux vidéo.

AFFAIRES SOCIALES

À la suite de la soirée de présentation du 5 juin aux entreprises établies sur le territoire communal, des activités de notre Antenne Action 3 Chêne pour l'Emploi, cette dernière est régulièrement sollicitée par les employeurs pour divers postes à pourvoir.

Ainsi, 24 personnes ont, depuis cette date, pu trouver un emploi et 13 autres personnes ont trouvé un stage de moyenne ou longue durée.

Par ailleurs, plusieurs candidat-e-s ont eu l'opportunité de passer un entretien d'embauche, étant encore précisé qu'il s'agissait pour certain-e-s de leur première entrevue avec un employeur potentiel.

Cette étape incontournable a permis aux usager-ère-s concerné-e-s fréquentant notre Antenne de reprendre confiance et croire en leurs capacités.

Par ailleurs, les subventions « Aide au développement » 2019 ont été attribuées pour un montant de CHF 43'750.-. Les subventions « Action sociale Genève » s'élèvent quant à elles à CHF 50'000.-.

Une liste exhaustive de ces attributions vous sera transmise demain dans la matinée.

Depuis la dernière séance de votre Conseil, 32 dossiers de demandes de naturalisation, concernant au total 49 personnes, ont été préavisés favorablement.

CULTURE

Les événements à venir

L'exposition d'automne 2019, intitulée « **La nature habite en ville** » aura lieu à l'**Espace Nouveau Vallon, du 4 au 27 octobre. Son vernissage est prévu le jeudi 3 octobre, à 18 h 30**, en présence de Michel Delajoud, concepteur et réalisateur de cette très belle exposition-jeu interactive qui se propose de croiser exemples urbains et artistiques.

Ainsi, c'est une promenade autour des thèmes « habiter », « imiter », « contempler » et « s'adapter » que petits et grands pourront découvrir avec intérêt.

À noter que comme de coutume, les journées seront réservées aux visites scolaires animées par notre fidèle équipe d'animation, dirigée par M^{me} Anne Déruaz Lombard ici présente.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

Avant de passer à ses communications, M. Karr va commencer par une parenthèse consacrée à « La Nuit est belle », cette manifestation ayant lieu en ce moment-même au parc Stagni. La présentation de M. Eliott Guenat, représentant romande de Dark-Sky Switserland, a eu un certain succès, puisqu'une quarantaine de personnes se sont déplacées. À main levée, ces dernières provenaient, pour un quart environ, de la commune de Chêne-Bourg qui est coproductrice de cet événement. Une collation est actuellement servie dans le noir, avec un faible éclairage, et les membres du Conseil municipal y sont cordialement invités, à la fin de la présente séance.

M. Karr tient à relever que tout semble donc se passer pour le mieux. On lui a fait la remarque que la conférence sur la pollution lumineuse, organisée il y a quelques mois, avait connu un succès d'estime avec une trentaine de participant-e-s alors qu'une quarantaine de personnes – et ce ne sont pas les mêmes, à l'exception de cinq ou six d'entre elles – sont venues ce soir. Cela étant, M. Karr recommandera dans le projet de budget qui sera présenté par son collègue tout à l'heure, d'amender une ligne, celle consacrée à la création d'anticyclones, puisque la commune pourrait acheter un système de haute pression qui dégage un peu les nuages au-dessus de Chêne-Bougeries lors d'une soirée comme celle-ci !

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Concernant le chantier cantonal de réaménagement de la rue de Chêne-Bougeries, et même si les travaux sont aujourd'hui quasiment terminés, nonobstant l'absence, à ce jour, des marquages de la piste cyclable, je souhaiterais, néanmoins, vous rappeler que leur coordination a été complexe pour ne pas dire fort laborieuse. En cours de route, une conduite de gaz ignorée par les SIG a été découverte, ce qui a bloqué le chantier. Chacun aura pu constater la présence d'une excavation assez importante.

Par ailleurs, les services cantonaux concernés n'avaient pas été dûment informés de l'extension du chantier projetée par les TPG jusqu'au giratoire situé à proximité de la place Favre à Chêne-Bourg.

En conséquence, le flyer « Info Mobilité » envoyé aux riverains était erroné, ou pour le moins incomplet. Les commerçants ont passablement souffert mais ils ont été stoïques. Ils ont, cependant adressé des demandes d'indemnisation à l'État ainsi qu'à la commune. À cet égard, il leur a été rappelé que nous ne sommes pas les maîtres d'ouvrage de ce chantier.

Des interventions ont également eu lieu auprès du maître de l'ouvrage, ce dernier n'ayant initialement pas prévu la pose de silentbloc sous les futurs rails du tram, contrairement à ce qui avait été promis, en 2007 déjà, par des représentants du Canton à certains riverains.

J'aimerais enfin – je crois que c'est la première et probablement la dernière fois – faire l'éloge d'une entreprise de construction, à savoir l'entreprise Marti. Les ouvriers et contremaîtres de cette entreprise ont réalisé un travail absolument phénoménal qui mérite d'être consigné au procès-verbal. Les ouvriers ont travaillé, à certains moments, dans une canicule de presque 38 degrés à certains moments. Ils ont opéré en 2/8 et on a même vu des ouvriers qui, à 22 heures, travaillaient encore. Chapeau bas à ces personnes qui ont œuvré dans des conditions difficiles. Nous avons l'intention avec l'État d'organiser une grillade pour remercier ces ouvriers.

Concernant le chantier « A » du Village, les travaux progressent peu ou prou selon le planning prévu, nonobstant la découverte de fondations irrégulières sous le 27 rue de Chêne-

Bougeries et qui n'étaient pas détectables par des sondages. Pour le reste, les choses avancent bien. Un léger retard est imputable au chantier cantonal de réaménagement de la rue de Chêne-Bougeries parce que l'accès au chantier de rénovation de nos immeubles a parfois été difficile.

Concernant les chantiers « B + C », j'ai rencontré, le 12 août, à Lausanne, les représentants du bureau d'architecture Personeni Raffaele, lesquels avaient déjà eu, au demeurant, des entretiens préliminaires avec l'OPS.

Ainsi, diverses adjudications de travaux à des bureaux spécialisés ont pu être réalisées durant le mois d'août.

Par ailleurs, le cadre contractuel liant le bureau d'architecture retenu à la commune est en cours d'examen juridique et devrait donc pouvoir être signé prochainement.

Concernant notre projet de Plan directeur communal, une présentation de la version d'avant-projet, telle qu'envoyée, pour examen, au Canton a eu lieu, lors de la séance de la commission Territoire du 2 courant, au cours de laquelle la problématique de la participation citoyenne au processus en question a également été discutée.

Concernant le patrimoine, je vous rappelle que les autorités des communes voisines seront invitées à participer, le moment venu, à la séance de concertation publique relative à notre Plan directeur. J'ai d'ailleurs participé récemment à la séance de concertation publique relative au Plan directeur de la commune de Veyrier.

Enfin, nous sommes passés aujourd'hui en première présentation de notre Plan directeur communal auprès de la commission cantonale d'urbanisme.

Je me suis rendu le 27 juin, à la séance d'information aux communes organisée par le Département du Territoire concernant l'inventaire ISOS, fondé sur la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et portant sur tout le territoire national.

Pour ce qui concerne Chêne-Bougeries, l'ensemble résidentiel de la Gradelle devrait prochainement être intégré dans cet inventaire, en tant qu'élément représentatif de l'architecture du XX^{ème} siècle.

Un avis communal, sous forme de résolution de votre Conseil, sera sollicité, le moment venu, en lien avec cette inscription à l'inventaire.

Le Conseil administratif a préavisé favorablement l'inscription à l'inventaire, plutôt que le classement, du Domaine « Le Grand Vallon », sis à la route du Vallon N^{os} 35, 39 et 41.

Il a, par contre, décidé de ne pas exercer l'éventuel droit de préemption communal dans le cadre de la cession par MSC Mediterranean Shipping Company SA à Mediterranean Shipping Company Holding SA, puis de cette dernière à APOFAM SA, des parcelles N^{os} 1395 et 1459 du cadastre communal sises en 5^{ème} zone.

Notre Conseil a également décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente de la parcelle N^o 1191, sise au N^o 15 du chemin de Challendin, par Mme Delphine Oltramare Ressayguier à Naef Participations Financières SA, Clivaz Entreprise Générale SA et M. Jean-Paul Clivaz.

Un préavis défavorable a été émis dans le cadre de l'enquête publique relative à la DD 112'760, au sujet de laquelle un courrier avait été adressé, le 24 juillet, à notre Conseil, par Mme Catherine Armand et M. Jean Le Guern, membres de votre Conseil.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

J'ai participé, les samedi 29 et dimanche 30 juin aux journées portes ouvertes des 4 nouvelles haltes et gares du Léman Express et ne vous cache pas mes impressions mitigées quant à l'accessibilité de ces ouvrages en particulier pour les personnes à mobilité réduite. À titre d'exemple, la gare des Eaux-Vives est dépourvue d'escalier mécanique, voire d'élévateur. Les travaux arrivent à bout touchant mais on a l'impression qu'ils ont été réalisés à l'économie.

Concernant l'avancement de la planification des travaux de la route de Chêne pour ce qui concerne le tronçon compris entre le Village et le chemin de Grange-Canal, je vous rappelle que l'ancien arrêt TPG « Ermitage », renommé « Grangettes », sera déplacé à proximité immédiate de la clinique.

Par ailleurs, une étude est en cours en vue de scinder les deux arrêts TPG « Grange-Canal ». Des réflexions sont également en cours concernant d'éventuels réaménagements des trottoirs, à hauteur du parvis du temple et / ou à hauteur de la place Colonel-Audéoud. Quoi qu'il en soit, un courrier sera envoyé à M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI), afin d'exhorter le Canton à mettre en place, le moment venu, des espaces publics de qualité tout le long de la route de Chêne.

J'ai, par ailleurs, participé le 18 courant à la séance d'information technique organisée par le Département du Territoire (DT) concernant la consultation fédérale relative à la mise en œuvre du PSIA et vous informe que les courbes de bruit projetées ne devraient à priori pas impacter le territoire communal. Je proposerai donc au Conseil administratif de renoncer à prendre position.

La conférence publique intitulée « Crise de la Biodiversité – que peut-on faire dans nos jardins et sur nos balcons ? » organisée le 10 courant à la salle communale et animée par le Dr Claude Fischer, professeur associé en gestion de la nature à l'HEPIA et spécialiste en gestion de la faune, ainsi que par M. Pierre-André Magnin, référent pour la charte des jardins, a, quant à elle, attiré une septantaine de personnes. C'est l'occasion de remercier le service du territoire et de la biodiversité, à savoir Mme Dubey et M. Casoni.

FEU ET PC

Sauveteurs – pompiers

Sur proposition du premier-lieutenant Jean-Pierre Lagler, Commandant de notre compagnie 21 des sapeurs-pompiers et avec l'aval du Conseil administratif, la candidature du Lieutenant Maïko Riva sera proposée pour la prochaine école de capitaine, en vue de la reprise du commandement de la compagnie, dont la passation est, au demeurant, fixée au 28 février 2020.

Dans l'intervalle, je vous informe qu'une journée de recrutement aura lieu le 7 novembre de 17h00 à 22h00. La compagnie des sapeurs-pompiers l'annoncera prochainement dans un tout-ménage.

Enfin, le traditionnel repas biannuel des « pompiers – sauveteurs », lequel réunit également les membres de l'État-major de l'ORPC Seymaz, aura lieu à la salle communale, le 31 octobre.

5. Présentation du projet de budget communal 2020

Le Président passe la parole à M. Locher, Maire, pour présenter le sujet.

M. Locher commente les éléments ci-après :

Le projet de budget 2020 présente un excédent de recettes de CHF 93'730.- avec des charges prévues à hauteur de CHF 43'274'345.- et des revenus à hauteur de CHF 43'378'065.

Fonctionnement

La comparaison des charges et des revenus entre les comptes 2018 et le budget 2020 démontrent la volonté du Conseil administratif de parvenir à un équilibre sur la base des prévisions alors que, systématiquement ces dernières années, les comptes ont engendré des surprises, la dernière en 2018, avec un résultat fortement positif.

En ce qui concerne les charges du budget par fonction, la légère différence de présentation réside dans le passage du système de comptabilité MCH1 à MCH2.

Recettes fiscales

Au niveau des estimations fiscales, on observe clairement une baisse de la perception des personnes morales dans les prévisions budgétaires 2020, mais cela reste marginal par rapport aux recettes, avec, par ailleurs, un accroissement des prévisions budgétaires concernant les centimes additionnels personnes physiques.

Structure des principales recettes fiscales

Comme indiqué précédemment, les recettes des personnes morales restent marginales. Pour le surplus, la commune ne sera plus bénéficiaire de la péréquation intercommunale.

S'agissant des personnes physiques, le graphique de l'évolution de la valeur d'un centime additionnel pour la période comprise entre 2015 et 2020 montre la courbe des prévisions de l'administration fiscale cantonale et la courbe en dents de scie des montants inscrits dans les comptes. Lorsque la courbe représentant les recettes budgétaires est lissée sur toutes les années, on s'aperçoit qu'elle devient une droite progressive se situant à un niveau supérieur à celle des recettes initialement projetées. Pour les personnes morales, la représentation est plus complexe étant donné la volatilité des recettes effectives.

Evolution des reliquats de 2013 à 2018

Le reliquat est en augmentation avec une valeur de CHF 24'374'416.- en 2018. Pour rappel, depuis 2017, la commune est tenue de le provisionner à hauteur de 30% en lieu et place de 70% comme cela avait été le cas par le passé.

La provision se situe donc à hauteur de CHF 7'312'325.-.

Investissements réalisés en 2018
Amortissements du patrimoine administratif

Les investissements réalisés en 2018 représentent un total de CHF 8'928'769.70. Les amortissements prévus au budget 2020 s'élèvent à CHF 3'657'692.-.

Enfin, M. Locher annonce les dates relatives au processus d'examen et d'adoption du projet de budget 2020.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Travaux de rafraîchissement du salon Sismondi : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 129'000.- TTC).

Le Président passe la parole à M. Locher.

M. Locher présente cet objet quand bien même la qualité de ce projet de réaménagement du salon Sismondi revient à sa collègue, Mme Garcia Bedetti, qui l'a dirigé. Il rappelle qu'en 1988, dans le cadre d'une rénovation de la villa Sismondi, aucuns travaux significatifs n'avaient été réalisés dans la pièce en question. Aujourd'hui, ce salon est passablement défraîchi, raison pour laquelle il avait été proposé un premier projet de réfection que les commissaires avaient jugé dispendieux. Le projet a été remanié pour aboutir finalement à une proposition de crédit d'un montant de CHF 127'000.-, lequel va permettre de redonner son lustre d'antan à cette pièce qui est considérée comme une « salle d'apparat ».

M. Locher annonce que la demande de crédit a fait l'objet d'un préavis favorable moins une abstention par la commission des Bâtiments et Travaux. La commission des Finances a également émis un avis favorable avec, toutefois, une voix contre.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann n'a rien à ajouter n'ayant pas présidé cette séance.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind déclare n'avoir rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern trouve dommage d'envisager de tels travaux, car il considère que cette pièce constitue un élément important du patrimoine de la commune, en termes de valeur historique. Elle a déjà été amputée, il y a quelques années, et on veut aujourd'hui lui faire subir encore des travaux de rafraîchissement. Selon lui, il aurait fallu opter pour une conservation et une rénovation.

M. Fassbind aimerait souligner le fait que ce projet avait fait l'objet d'une présentation initiale jugée trop dispendieuse par les membres de la commission. Il estime que le crédit sollicité ce soir correspond mieux aux attentes des commissaires et que ce processus doit être salué.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote. Le texte de la délibération étant connu et à disposition du public, sa lecture n'est pas nécessaire.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT DU SALON SISMONDI: VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 129'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 17 juin 2019,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 voix contre, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 12 septembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

- de réaliser des travaux de rafraîchissement du salon Sismondi;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 129'000.- TTC destiné à ces travaux;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense de CHF 129'000.- TTC, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la première année de réalisation du bien estimée à 2019;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 129'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

6.2 Étude de faisabilité, organisation d'un appel d'offres AIMP, dépose et demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N^{os} 2254 et 18 de la commune de Chêne-Bougeries, en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi- groupe scolaire : vote du crédit d'étude et financement (CHF 3'050'000.- TTC).

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que dans les années 60, la commune a fait l'acquisition de terrains en vue de pouvoir construire l'école primaire du Belvédère. Par la suite, et à deux reprises, le Conseil municipal a voté des crédits afin d'acquérir deux parcelles adjacentes pour permettre l'agrandissement de cet établissement scolaire. À l'époque, il s'agissait d'un demi-groupe scolaire conçu par l'architecte Waltenspuhl, qui avait déjà prévu dans ses projets l'extension de l'école. Au vu des besoins de l'enseignement primaire, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prévoir l'extension de ce bâtiment sous la forme d'un demi-groupe scolaire, avec l'implantation d'une salle de gymnastique, de locaux pour le restaurant scolaire et de surfaces dévolues aux activités parascolaires. L'idée a donc consisté à reprendre le projet initial pour l'adapter aux nouvelles demandes du Département tout en évitant de mettre en péril l'équilibre architectural de cette école. En outre, il convient de ne pas diminuer excessivement la surface du préau pour l'agrément des enfants de la commune et de préserver au maximum l'arborisation située à proximité des bâtiments existants. Le crédit proposé permet également d'envisager la rénovation complète de l'école existante, ce qui permettrait, une fois l'extension réalisée, de permuter les élèves.

M. Locher signale que ce projet a été préavisé à l'unanimité, tant par la commission des Bâtiments et Travaux, que par la commission des Finances.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux, qui n'a rien à ajouter.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind a une précision à apporter. Le montant des travaux en tant que tel s'élèvera à CHF 25 millions environ, somme importante qui permet de prendre la mesure de l'engagement de la commune dans ce dossier.

Le Président ouvre la discussion.

M. Messerli annonce que les Verts de Chêne-Bougeries proposent un amendement. La raison en est que l'exposé des motifs fait état d'une démolition de la maison qui se situe sur la parcelle 18, sans autre précision. Chacun sait sans doute, que cette maison est « La Maison de Tara » dont la présence est importante dans la commune. M. Messerli signale avoir reçu d'ailleurs un message d'un communier insistant sur l'importance des soins qui y sont prodigués. Or, dans la délibération, rien n'est prévu pour un éventuel remplacement de cette structure.

M. Messerli indique que l'amendement proposé concerne le 1^{er} paragraphe de la délibération. Il consiste à ajouter ce qui suit à la fin de la phrase :

[.....] en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire *coexistant avec le maintien in situ de la maison de Tara et de son jardin ou planifiant simultanément la relocalisation aux frais de la commune de la maison de Tara sur une autre parcelle du territoire communal.*

Le Président ouvre la discussion.

Mme Garcia Bedetti a une première remarque. Le Conseil administratif a d'ores et déjà réfléchi au devenir de « La Maison de Tara », car il lui semble important de trouver une

solution qui consisterait, non pas à garder la villa existante mais à octroyer à la Fondation une autre bâtisse sur une autre parcelle. En effet, la villa actuelle est petite et on pourrait imaginer une maison un peu plus confortable. Dans l'amendement proposé, Mme Garcia Bedetti souhaiterait savoir s'il s'agit de conserver absolument la villa existante ou de prévoir le déplacement de « La Maison de Tara » sur une autre parcelle.

M. Messerli indique qu'il faut que le texte de la délibération précise clairement soit le maintien de la villa existante soit son remplacement sur une autre parcelle.

Mme Garcia Bedetti signale que le Conseil administratif y réfléchit.

Mme Wyss aimerait revenir sur l'audition de Mme Struijk en commission Sociale, au mois d'octobre 2018. Le projet d'agrandissement de l'école du Belvédère avait été évoqué et Mme Garcia Bedetti l'avait assurée que la commune lui trouverait une autre maison. Mme Wyss pense qu'il faut mettre cela par écrit dans le cadre de l'amendement pour que tout le monde soit au clair. Elle aimerait aussi préciser que la dimension actuelle de « La Maison de Tara » correspond aux besoins de la Fondation qui ne souhaite pas une bâtisse plus moderne. Ils veulent avant tout que les pensionnaires se sentent comme à la maison, ce d'autant plus que les familles accompagnent les proches en fin de vie. Ces derniers y disposent d'une salle à manger, d'un salon comme à la maison.

Pour M. Karr, l'amendement, propose soit de faire en sorte que le crédit soumis au vote ce soir serve à trouver un projet architectural pour l'école qui maintienne « La Maison de Tara » à son emplacement actuel soit que le processus de planification relatif à l'agrandissement de l'école du Belvédère inclut la relocalisation de cette dernière. Cela laisse au Conseil administratif la latitude d'aller dans une direction ou dans l'autre C'est une autre manière de dire que le crédit de CHF 3'050'000.- tienne compte de la relocalisation de « La Maison de Tara », si des frais devaient être engagés.

M. Messerli confirme que c'est bien le cas.

M. Balmer aimerait préciser qu'il avait déjà soulevé ce point dans le cadre de la séance de commission des Bâtiments et Travaux. Il avait été convaincu par la réponse du conseiller administratif dans le cadre de l'agrandissement de l'école du Belvédère.

M. Locher est un peu étonné de cet amendement qu'il ne trouve pas raisonnable et un peu curieux, car il mélange un peu les choses. Il tient à préciser qu'en sa qualité de médecin, son métier, consiste justement à promouvoir ce type d'accompagnement. Il fait suffisamment d'oncologie pour avoir vu, de temps en temps, une de ses patientes finir ses jours à « La Maison de Tara », où la qualité de l'accueil est simplement fantastique. C'est une structure qui est unique et qui a reçu un soutien unanime. À l'époque, Mme Grandjean s'est énormément investie dans ce dossier. M. Locher rappelle qu'il a été extrêmement courageux de la part des autorités de Chêne-Bougeries de mettre à disposition ce bâtiment situé entre deux écoles. Cela n'a jamais posé le moindre problème et tout fonctionne. Tout le monde sait à quel point le travail de « La Maison de Tara » est apprécié, mais son emplacement actuel n'est pas compatible avec les projets raisonnables d'agrandissement tels que prévus, alors qu'actuellement, il existe une certaine distance par rapport aux locaux scolaires. Avec Mme Garcia Bedetti, des idées potentielles de relogement, le cas échéant, ont été évoquées, mais M. Locher rappelle qu'en raison du rythme des procédures administratives, si le crédit est voté ce soir, le projet d'agrandissement ne se réalisera pas avant quelques années. Et qui

plus est, si cela se trouve, les normes auront changé. Il estime également qu'il ne faut pas mélanger les choses dans le texte, à l'instar d'une loi. M. Locher souhaiterait que ce soir, les conseillers municipaux puissent, dans un grand élan, voter à l'unanimité ce crédit.

M. Fassbind va dans le sens de M. Locher. Il pense aussi que le concours d'architecture doit être le plus attractif possible, afin d'éviter que certains bureaux évitent de postuler en raison de trop nombreuses contraintes. M. Fassbind rappelle également qu'il appartiendra au Conseil municipal de voter le crédit de construction. À ce moment-là, s'il n'y a pas de solution adéquate pour « La Maison de Tara », les personnes autour de cette table pourront toujours refuser de lancer le chantier. À ce stade, M. Fassbind pense qu'il y a unanimité concernant l'avenir de cette « Maison ». En commission des Bâtiments et Travaux, les communes voisines de Chêne-Bougeries et Thônex ont aussi été évoquées car il n'y a pas que Chêne-Bougeries qui puisse offrir les structures qui conviennent. M. Fassbind pense que l'amendement est inutile, c'est un mélange des genres et cela pose un problème de calendrier, car faut-il lancer le concours avant que « La Maison de Tara » soit relocalisée.

À la suite de ce que vient de dire M. Fassbind, Mme Lambert reproche à la proposition en discussion de ne reposer que sur le message d'un communier. Elle trouve qu'il aurait été intéressant d'avoir le point de vue de « La Maison de Tara ». En fait, c'est surtout à « La Maison de Tara » d'envisager son avenir. Dans le cas d'espèce, le Conseil municipal se voit proposer un texte qui essaye déjà d'influencer, d'une certaine façon, l'avenir de cette « Maison » en mettant l'accent sur le bâtiment, alors que tout le monde est absolument convaincu que c'est son activité sur la commune qui mérite d'être protégée. Chacun des membres du Conseil municipal a probablement un proche qui a été accueilli dans ce lieu et est extrêmement reconnaissant du travail accompli. Si l'activité de cette « Maison » devait se poursuivre dans un autre lieu et qu'il devait y avoir quelques chambres de plus, Mme Lambert ne voit pas en quoi ce serait un inconvénient. Il faudrait certes que cela reste un lieu à caractère familial. Les membres de la commission Sociale ont pu l'apprécier, quand ils ont fait une visite sur place. Ce n'est donc pas ce qui est mis en cause par les réserves PLR exprimées, même si Mme Lambert voit des moues dubitatives. Mais ceci dit, il peut y avoir un dialogue avec les personnes qui s'occupent de ce lieu pour voir comment les accompagner, s'il devait y avoir un changement. Mme Lambert aimerait mieux voter ce soir un crédit qui ne préterite pas les discussions en vue de déterminer l'avenir de « La Maison de Tara », discussions à mener de la manière la plus humaine et la plus à l'écoute possible."

M. Favarger trouve qu'il s'agit surtout une question d'image, car le fait que cet amendement ait été proposé va apparaître au procès-verbal. S'il n'est pas voté, on pourrait penser à une éventuelle négligence de la part de la commune quant à la possibilité de « La Maison de Tara » de poursuivre ses activités. Que vont penser les communiens si le Conseil municipal ne rentre pas en matière, déjà aujourd'hui, en ce qui concerne l'avenir de cette association ?

M. Le Guern a une précision à apporter. À partir du moment où il y a eu concours d'architecture, ceux qui prétendent qu'on peut, par la suite, refuser le crédit de construction ont tort. Cela voudrait dire qu'on ne fera rien. Quand on lance un concours, on doit réaliser ce qui a été demandé et il n'y a, en fait, plus de marge de manœuvre par la suite. Par ailleurs, l'enjeu du projet, consiste à véritablement pouvoir agrandir l'école du Belvédère et il ne faut pas non plus se limiter par rapport à « La Maison de Tara ». Cela ne semble pas difficile à M. Le Guern, de dire aujourd'hui qu'on s'engage à relocaliser « La Maison de Tara » au cas où c'est nécessaire. Un tel engagement rassurerait tout le monde.

M. Karr apporte lui aussi une précision par rapport à ce que disait M. Fassbind. Pour avoir organisé récemment un concours d'architecture, il peut affirmer que les candidats qui y ont participé l'ont remercié du nombre de contraintes qui avaient été mises, en disant que c'était une source de fiabilité pour eux. Cela les a aidés à trouver des solutions, ceci non seulement de la part des lauréats. Les architectes aiment bien les règles claires. Ils aiment bien qu'on les fasse réfléchir sur des problèmes complexes. La relocalisation éventuelle de « La Maison de Tara » telle que M. Karr l'a comprise, constitue en fait une demande de planification. Les auteurs de l'amendement ne demandent pas qu'elle soit nécessairement réalisée mais qu'elle soit pour le moins prise en compte dans le cadre de la délibération. Pour M. Karr, cela ne « mange pas de pain » et surtout, cela crée de la confiance. Il reprend aussi ce que disait M. Locher, si cet amendement est le prix à payer pour que ce crédit soit voté à l'unanimité, alors allons-y.

M. Stroun ne comprend pas très bien les résistances qui se sont exprimées. Finalement ce qui est en jeu, c'est que le Conseil municipal affirme que dans le projet, il ne sera pas oublié la préservation de l'activité de « La Maison de Tara ». Le fait d'affirmer cela ne constitue pas un risque au niveau du futur concours architectural, sinon cela implique qu'il faut assez rapidement se poser la question de l'avenir de cette institution. M. Stroun ne voit pas de problème d'ajouter une phrase qui stipule, on veut préserver la Maison de Tara. On pourrait dire aussi simplement qu'on souhaite préserver son activité.

Mme Armand va dans le même sens que M. Stroun. Cela la dérange que l'on parle du maintien de « La Maison de Tara » telle qu'elle existe aujourd'hui, alors qu'on sait que ce n'est pas réaliste, parce qu'une telle approche est limitative. Mme Armand proposerait que l'amendement soit beaucoup plus neutre en disant que dans cette étude on veut préserver l'activité future de la Maison de Tara, mais pas forcément son maintien sur la parcelle existante. En voyant le plan des lieux, cela ne va pas être possible. Mme Armand serait donc de l'avis de M. Stroun, de simplifier cet amendement en affirmant que l'on tient à ce que cette activité soit maintenue.

Pour M. Ulmann, c'est un problème de technique car il faut trouver une solution au niveau de la rédaction. Dans un premier temps, on dit dans le texte, sans l'amendement, que l'on donne un crédit au Conseil administratif en vue d'une extension de l'école du Belvédère. On lui confie une mission avec un financement à la clé. Ensuite, avec l'amendement, on stipule qu'il faut prévoir le maintien de l'activité de « La Maison de Tara ». Mais cela veut-il dire qu'on doit maintenir le bâtiment existant ou pas ? On introduit une incertitude. S'il s'agit de dire qu'on conserve la maison, c'est une contrainte, on veut protéger cette dernière. Ou alors, s'il s'agit d'affirmer qu'il convient de préserver ses activités, il faut clarifier si cela signifie de construire un autre bâtiment sur place ou d'envisager des mesures de relocalisation. De plus, faut-il éventuellement augmenter le montant du crédit pour étudier une telle alternative ? Pour M. Ulmann, la question de la relocalisation, relève du Conseil administratif. Augmenter la taille de l'école du Belvédère sans nuire à l'activité de « La Maison de Tara », cela signifie que le Conseil administratif va prendre des mesures pour accueillir les personnes de la Fondation et leur dire que de toute manière, il va trouver une solution. La démarche doit être claire.

Le Président demande à M. Messerli s'il maintient la teneur initiale de son texte ou si l'on peut envisager une modification.

M. Messerli précise que l'amendement fait état d'une relocalisation. Il n'est pas dit qu'il faut absolument conserver la villa existante. En ce qui concerne la demande de Mme Armand, il est vrai qu'il faut rappeler le lien qui existe entre la commune et « La Maison de Tara ». Peut-être qu'eux aussi souhaiteraient conserver ce rapport de proximité, mais ce n'est pas fondamentalement indispensable.

M. Stroun comprend les arguments techniques, que la formulation n'est pas parfaite, mais ceci dit, ce n'est pas le texte du concours d'architecte. C'est avant tout un acte politique de la part du Conseil municipal qui exprime des souhaits, des visions, et qui ne se prononce pas uniquement sur des questions financières. Compte tenu de tout ce qui s'est dit autour de cette table, M. Stroun ne voit pas de problème à affirmer politiquement dans ce texte qu'il existe une volonté de la commune de maintenir les activités de « La Maison de Tara ».

M. Karr rappelle que le Conseil administratif, unanime, a exprimé son attachement à ces activités sur le territoire communal. Pour lui, cela fait partie de l'ADN de Chêne-Bougeries. Bien sûr qu'on peut imaginer que cela pourrait fonctionner à Thônex ou à Chêne-Bourg, mais il se trouve que ses prédécesseurs en particulier Mme Grandjean-Kyburz, s'est beaucoup investie pour ce projet très novateur, que l'on visite de bien loin. Il montre que Genève, en matière d'aide en fin de vie, a un rôle absolument pionnier en Suisse et qu'il n'est pas besoin d'aller en Finlande ou au Danemark pour voir ce genre d'exemple. D'autre part, cette activité est formatrice. M. Karr rappelle que 400 personnes ont été formées à l'accompagnement en fin de vie dans le cadre des activités de « La Maison de Tara » et il a cru comprendre que cette formation durait cent heures. Pour avoir participé par ailleurs à une journée des familles, M. Karr a pu se rendre compte que cette formation valait bien des diplômes et qu'elle est bien utile face au problème de vieillissement de la population. Le Conseil administratif est donc attaché à cette activité à Chêne-Bougeries qui honore la commune.

Mme Garcia Bedetti aimerait encore ajouter une nuance entre la relocalisation de « La Maison » et la préservation de ses activités. Elle pense que c'est une nuance de taille. Si l'on veut en préserver les activités, cela signifie qu'il y aura une « Maison de Tara » dans la commune et pas nécessairement dans son lieu actuel. C'est donc l'activité qu'il est important de pérenniser. Mme Garcia Bedetti aimerait encore rappeler qu'elle a eu bon nombre de discussions avec Mme Struijk qui est donc parfaitement au courant du projet d'agrandissement de l'école du Belvédère. Mme Struijk lui a dit parfois que ce serait bien d'avoir un peu plus d'espace, par exemple pour les gens qui y passent la nuit et qui pourraient disposer d'un endroit pour dormir. L'espace existant est bien aménagé. Il pourrait, toutefois, être un peu plus grand et confortable. Mais il faut que cette maison conserve une atmosphère conviviale. Dans l'amendement, Mme Garcia Bedetti insiste sur l'importance de parler d'activité.

Mme Nicolas comprend bien que cette « Maison » fait partie de l'ADN de Chêne-Bougeries. Mais ce soir, elle n'entend pas autour de la table que les Conseillers administratifs disent qu'ils vont s'engager à conserver cette Maison. Il faut le préciser.

Pour répondre à Mme Nicolas, Mme Garcia Bedetti rappelle que les trois conseillers administratifs s'engagent à trouver une solution de rechange pour cette « Maison », à préserver son activité, à condition, évidemment, que cela convienne à la Fondation. Elle a, d'ailleurs, déjà proposé à Mme Struijk une autre maison qui pourrait convenir si l'agrandissement de l'école se réalise. Elle viendra alors la visiter et dira si cette dernière peut l'intéresser ou non.

Mme Déruaz-Lombard entend que tout le monde autour de la table est d'accord pour l'agrandissement de l'école et que tout le monde est d'accord sur la préservation des activités de « La Maison de Tara ». Le problème est de savoir comment le mettre par écrit, pour être absolument sûr que les deux choses se réalisent.

M. Martinez ne voit pas que l'on puisse compromettre les activités de « La Maison de Tara ». Si l'agrandissement de l'école les met en danger, il ne faut pas entrer en matière dès maintenant.

M. Lecour pense que le Conseil doit s'engager ce soir, parce que des élections auront lieu l'année prochaine et que sa composition va changer.

M. Karr a entendu dans une formulation proposée « entweder, oder », c'est à dire que deux possibilités sont laissées au Conseil administratif, soit que le concours trouve une solution pour préserver « La Maison de Tara », soit qu'une relocalisation soit étudiée. Les deux sont possibles et la formulation de l'amendement est bonne. Il faudrait l'unanimité lors du vote, cela crée la confiance.

Le Président aimerait proposer une solution de texte qui reprenne tout ce qui a été dit autour de cette table. Si M. Messerli est d'accord, à la fin du premier paragraphe, il propose la formulation suivante :

[.....] en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire *tout en s'efforçant de préserver les activités futures de la Maison de Tara sur le territoire communal*

Une modification est proposée comme suit :

[.....] en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire *tout en s'engageant à préserver les activités futures de la Maison de Tara sur le territoire communal*

M. Karr demande une motion d'ordre. Une demande d'amendement a été formulée. Il faudrait la passer au vote et ensuite passer éventuellement à une modification de son texte. Les choses seront ainsi plus claires.

Le Président rappelle qu'il a demandé à l'auteur de l'amendement s'il était d'accord avec cette modification, raison pour laquelle il n'a pas procédé au vote du texte initial. Il demande à M. Messerli s'il entend que l'on vote sur sa première proposition.

M. Messerli répond par la négative.

Le Président reprend la lecture de l'amendement :

[.....] en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire *tout en s'engageant à préserver les activités futures de la Maison de Tara sur le territoire communal*

Une dernière modification est demandée, soit la suppression du mot « futures ».

Avant de passer au vote, le Président donne lecture de la formulation finale :

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et financement de CHF 3'050'000.- TTC pour une étude de faisabilité, l'organisation d'un appel d'offre AIMP et la dépose d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles nos 2254 et 18 de la commune de Chêne-Bougeries en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire *tout en s'engageant à préserver les activités de la Maison de Tara sur le territoire communal*

Le Président passe au vote de la délibération ainsi amendée.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ÉTUDE DE FAISABILITÉ, ORGANISATION D'UN APPEL D'OFFRES AIMP, DÉPOSE ET DEMANDE DÉFINITIVE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES^{OS} 2254 ET 18 DE LA COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES, EN VUE D'UNE EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU BELVÉDÈRE SOUS FORME D'UN DEMI-GROUPE SCOLAIRE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 3'050'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Bâtiments et Travaux, lors de sa séance du 17 juin 2019,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances, lors de sa séance du 12 septembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'étude et financement de CHF 3'050'000.- TTC, pour une étude de faisabilité, l'organisation d'un appel d'offres AIMP et la dépose d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N^{OS} 2254 et 18 de la commune de Chêne-Bougeries, en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère sous forme d'un demi-groupe scolaire, tout en s'engageant à préserver les activités de la Fondation La Maison de Tara sur le territoire communal;
- de prélever cette somme sur la trésorerie communale;
- de comptabiliser cette dépense dans les comptes des investissements, puis, de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

- d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet qui devra être ouvert par le Conseil municipal afin d'être amorti conjointement à celui-ci;
- en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6.3 Aménagement d'un espace de liberté pour chiens sur la parcelle N° 241 du cadastre communal sise à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 155'000.- TTC).

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter l'objet de la délibération.

M. Locher souligne que le sujet est un peu plus léger. Il rappelle que le Conseil municipal avait accepté un crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour l'acquisition de la parcelle située à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne. Suite aux négociations, la commune a pu faire l'acquisition de cette parcelle pour un montant finalement arrêté à CHF 232'500.-. Après diverses études, il a été proposé de créer un espace de liberté pour chiens. La commune a eu alors la grande chance d'obtenir l'avis de la commission cantonale consultative en matière de gestion des chiens, qui a préavisé positivement, et à l'unanimité, la création de ce nouveau parc à chiens. Elle a donc reçu l'autorisation de la part du vétérinaire cantonal de pouvoir réaliser ce projet.

Le projet d'aménagement présenté en commissions a reçu un accueil favorable. Il convient de préciser que ce dernier envisageait uniquement une ouverture sur le chemin De-La-Montagne étant donné qu'il ne semblait pas possible d'accéder directement à ce parc depuis la Voie Verte. Depuis lors, le groupement CEVA a donné son accord en vue de réaliser une ouverture directe sur ladite Voie verte. Il reste, toutefois, des démarches à entreprendre auprès des CFF et il n'est pas certain d'obtenir leur aval, puisqu'il faudra trouver des solutions à la problématique des compensations écologiques. Sous réserve d'un tel accord, M. Locher ne peut qu'encourager le Conseil municipal à adopter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 155'000.- TTC, ceci pour promouvoir la socialisation à la fois des toutous et de leurs accompagnants.

Le Président demande à Mme Mathez-Roguet qui a présidé la séance de la commission des Bâtiments et Travaux si elle a quelque chose à ajouter.

Mme Mathez-Roguet indique que tout le monde a pu examiner les plans et était d'accord d'aménager un tel lieu où les propriétaires de chiens puissent aussi se retrouver de manière conviviale.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances. M. Fassbind informe que la commission des Finances a aussi donné son accord.

Le Président ouvre la discussion sans soulever de demandes particulières.

Le texte de la délibération étant connu, le Président passe au vote de celle-ci.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE LIBERTÉ POUR CHIENS SUR LA PARCELLE
N° 241 DU CADASTRE COMMUNAL SISE A HAUTEUR DU N° 11 DU CHEMIN
DE-LA-MONTAGNE: VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 155'000.- TTC)

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

vu le devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs civils AJS,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 9 septembre 2019,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 12 septembre 2019,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour et 3 abstentions,

- de réaliser des travaux d'aménagement d'un espace de liberté pour chiens sur la parcelle N° 241 du cadastre communal sise à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 155'000.- TTC destiné à ces travaux;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense de CHF 155'000.- TTC, au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 155'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

6.4 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 30'000.- TTC) en tant que subvention en faveur de l'association Koala.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti pour présenter le sujet.

Mme Garcia Bedetti rappelle que ces dernières années, les communes Arve-et-Lac ont été en discussion avec l'association Koala qui n'était plus très active. Finalement, grâce à une

campagne de communication, il a été possible de trouver davantage de familles d'accueil, cette année déjà. C'est la raison pour laquelle plus d'enfants ont pu être placés et les estimatifs ont été dépassés. On passe ainsi de 4,5 EPT à 9,6 EPT, sachant aussi que cela rend service à bon nombre de familles établies sur la commune et sur le territoire des autres communes d'Arve-et-Lac. Chacun sait aussi que depuis que la loi y afférente a été votée en 2011, les familles d'accueil doivent déclarer les revenus qu'elles perçoivent en s'occupant d'un enfant à la maison. Nombre d'entre elles ont alors quitté l'association et travaillent au noir. Les communes Arve-et-Lac ont, toutefois, réussi à recadrer les choses et tout semble aller à nouveau dans la bonne direction. Mme Garcia Bedetti ne peut qu'encourager les membres du Conseil à voter ce crédit supplémentaire de CHF 30'000.- Un montant de CHF 68'000.- a, par ailleurs, été porté au budget communal 2020 sur la base d'environ 11 EPT, pour pouvoir accueillir les enfants qui n'ont pas trouvé de place en crèche ou dont les parents ne veulent pas les y placer. Pour rappel, les familles d'accueil peuvent recevoir des enfants jusqu'à 12 ans.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que M. Locher avait annoncé ce « dépassement budgétaire » en commission des Finances. Celle-ci a jugé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à un vote formel quant à un préavis. Par ailleurs, ce « dépassement » se situe dans le cadre d'un programme d'accueil existant. Il y a, bien entendu, accord de la commission des Finances avec un encouragement à ce qu'il soit voté par le Conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de la délibération relative à un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- en faveur de l'association Koala.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019 : VOTE D'UN CRÉDIT
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE (CHF 30'000.- TTC) EN TANT QUE SUBVENTION
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION KOALA

Vu l'article 30, al. 1 lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'information faite aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de la séance du 4 septembre 2019,

vu l'information faite aux membres de la commission des Finances lors de la séance du 12 septembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 30'000.-, destiné à l'octroi d'une subvention complémentaire en faveur de l'association Koala;
- de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2019 de la commune de Chêne-Bougeries sous le N° 5451.6100.36360.01 « Subvention association Koala »;
- de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

7. Sur proposition du groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries" :**7.1 « + 1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 4'000'000.- TTC).**

Le Président passe la parole à M. Le Guern pour présenter le sujet au nom du groupe des Verts.

M. Le Guern se réfère à l'exposé des motifs détaillé accompagnant le projet de délibération qui vise à répondre de façon pragmatique et locale au défi climatique auquel il convient de faire face actuellement, sachant que cette réponse pourrait être apportée au niveau individuel, au niveau local, cantonal et national. Ce projet a l'avantage d'associer l'action individuelle à l'action communale, en combinant un système de subvention particulier et une action communale sur le domaine public. Le groupe des Verts pense que le Conseil municipal donnerait un signal fort aux communiens en votant ce crédit d'investissement, montrant ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique fait partie intégrante d'une vision commune pour l'avenir de la commune.

M. Le Guern précise qu'il s'agit d'un crédit cadre dont la répartition pourra être ajustée au cours du temps. Comme chacun aura pu le lire, ce crédit comprend une partie « étude », une partie « subvention » et une partie « plantation » par la commune sur son domaine public. Tout ceci peut s'ajuster. Un niveau initial de subvention pourra être fixé. Si l'on devait constater que cela coûte un peu cher, on pourra aisément modifier ultérieurement les paramètres. C'est la raison pour laquelle il a été pensé que le vote d'un crédit cadre donnait une impulsion et pouvait être corrigé par la suite. Réaliser une étude préalable pour affiner un peu plus le projet prendrait du temps et ne donnerait pas beaucoup plus de précisions sur l'estimation financière qui a été faite. La deuxième question est de se demander si ce montant est raisonnable par rapport aux capacités financières de la commune. Sur 10 ans, cela représente un investissement annuel de CHF 400'000.-, montant qui ne semble pas insurmontable. M. Le Guern engage dès lors, le Conseil municipal à voter ce crédit de façon unanime.

Le Président passe la parole à M. Locher.

M. Locher souhaiterait exprimer ce soir son soutien à la démarche visée par ce projet de délibération, dont il partage pleinement les objectifs. Comme l'auront exprimé les membres PLR du Bureau, lors de sa dernière séance, à l'occasion du dépôt de ce projet de délibération, il a lui-même initié une étude avec la Haute école du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture

(HEPIA) de Genève en vue d'élaborer une approche scientifique sur l'ensemble du territoire communal, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre de la mobilité avec l' Association Handicap, Architecture, Urbanisme (HAU).

M. Locher rappelle que l'objectif, dans le cadre de la gestion des espaces publics de la commune, consiste à savoir où il est possible et opportun de procéder à des plantations et quel type d'essence privilégier, en fonction des contraintes du sous-sol. M. Locher souligne l'importance de cette délibération et il invite les membres du Conseil à la voter sans autre ce soir.

Le Président passe la parole à M. Karr.

M. Karr apprend de la part de son collègue qu'il a mandaté l'HEPIA. C'est une nouvelle qu'il aurait souhaité entendre en séance du Conseil administratif; mais seul l'objectif compte et il salue son initiative. Par contre, il souhaiterait avoir l'occasion de renvoyer cette délibération en commission afin de vérifier *a priori* un certain nombre de points, à savoir si les grands équilibres proposés sont réalistes ou non.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Armand donne lecture d'un texte préparé par son groupe :

Si nous votons cette délibération, nous devons par ailleurs faire preuve de cohérence. On ne peut pas, d'un côté, voter des millions d'argent public pour replanter des arbres sur la commune et de l'autre, concevoir ou accepter des projets qui impliquent des abattages qui pourraient être évités si ces projets avaient été conçus dès le départ avec la volonté de préserver la végétation existante au maximum. Un arbre de grande taille préservé produira toujours plus d'ombre, de fraîcheur et d'oxygène qu'un petit arbre malade dont on ne sait pas si la replantation sera pérenne. Alors oui, votons, replantons mais avant tout, préservons !

Mme Armand remarque que la délibération propose également de subventionner la plantation d'arbres chez des particuliers. Chacun aura lu dans la presse les statistiques relatives aux dix communes genevoises publiant le plus grand nombre de requêtes d'abattages d'arbres en zone villas. Chêne-Bougeries serait la deuxième de ces communes. Toujours par souci de cohérence, Mme Armand estime que l'on doit continuer de lutter en parallèle contre le recours systématique à la dérogation prévue par l'article 59, alinéa 4 de la LCI dont il est souvent question ici; car pour densifier des parcelles, il faut non seulement détruire les bâtiments existants mais il faut aussi souvent couper des arbres.

Enfin, Mme Armand demande de pouvoir obtenir des statistiques depuis le début de la législature, concernant les abattages d'arbres et les plantations qui ont été réalisés, ceci pour disposer d'une vision globale de l'existant. Sans se référer à la Tribune de Genève, il s'agirait de disposer de vraies statistiques fiables relatives au nombre d'arbres coupés et replantés sur le domaine public et si possible sur le domaine privé. Selon Mme Armand, il est vrai qu'en l'occurrence, on avance un peu à l'aveugle sans connaître la situation exacte de la commune.

M. Ulmann souhaiterait abonder dans le sens de cette délibération. Durant l'été, il a lu un article très intéressant sur les travaux d'un professeur anglais dont la marotte consiste à compter les arbres sur la terre. Sur la base d'un calcul de la masse arborisée, il a fait une projection en disant que le fait de planter plus d'arbres serait un moyen de neutraliser

l'émission de carbone. M. Ulmann enverra volontiers les références de l'article en question. Il avait alors proposé à M. Locher d'entreprendre quelque chose en vue de lutter contre le changement climatique, en plantant simplement des arbres. C'est à cette occasion que M. Locher a averti le groupe PLR qu'il avait déjà réfléchi à la question. M. Ulmann pense aussi mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission des Bâtiments et Travaux. C'est donc une très bonne idée, parce qu'il est toujours désespérant de parler de changement climatique sans rien proposer. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un projet concret consistant à planter des arbres pour lutter contre l'émission de carbone dans l'atmosphère. M. Ulmann ne peut que soutenir un tel projet.

M. Le Guern est très heureux de constater qu'on arrive à un accord général sur cette question. Il voulait, néanmoins, rebondir sur la remarque de Monsieur le Conseiller administratif Karr. Il est bien évident que le fait de voter un crédit aujourd'hui imposera ultérieurement d'importants travaux en commission, d'abord pour lister toutes les actions envisageables, puis faire des choix. Débattre au préalable en commission ne ferait que retarder les choses, alors qu'affirmer que la commune s'engage dans cette voie et qu'elle va y travailler a plus de poids.

M. Messerli voulait ajouter à ce que disait M. Ulmann que plus proche de chez nous, une étude importante a été menée par la ville de Sion qui a décidé d'arboriser un nouveau quartier, précisément parce qu'ils se sont aperçus qu'avec la plantation d'arbres, on contribuait à diminuer significativement la température ambiante.

M. Karr pense qu'il faut être conscient qu'il n'existe pas qu'une seule manière de concrétiser ce projet. Il faut que la délibération soit étudiée tant sous l'angle de la biodiversité que sous l'angle de la planification territoriale. Si tout le monde est d'accord, on va y arriver. M. Karr profite de ce qu'a dit Mme Armand concernant la nécessité de pouvoir disposer de statistiques autres que celles qui ont parues dans la Tribune de Genève et qui ne font que le décompte d'abattages d'arbres. Il essaiera d'obtenir des données plus pertinentes, mais contrairement à ce que dit M. le Conseiller d'État Hodgers en pointant d'un index un peu accusateur les propriétaires de villas en 5^{ème} zone, comme s'ils passaient la tronçonneuse sur leur propre parcelle pour bénéficier de plus de lumière, ce n'est pas de cela dont il est question. Ce sont les promoteurs immobiliers, comme l'a dit Mme Armand, en application de l'article 59, alinéa 4 de la LCI et non pas les méchants propriétaires de villas de Chêne-Bougeries qui essaient d'avoir plus de lumière chez eux. Ce sont les vendeurs et surtout ceux qui achètent qui n'ont aucun égard pour l'existant et qui veulent simplement densifier.

M. Karr relève encore que le projet de délibération mentionne, avant tout, une quantité supplémentaire d'arbres. Cela signifie que les compensations qui seraient requises par l'État ne sont pas comptabilisées. C'est une notion qui mérite d'être approfondie.

M. Favarger trouve l'idée absolument excellente et il faut voter ce crédit. Il a, cependant, un petit complément à demander, qui pourra d'ailleurs être discuté ultérieurement en séance de commission concernant la préservation de certains spécimens. En effet, on constate souvent que les arbres meurent prématurément pour un certain nombre de raisons, notamment une très grande sécheresse. Faudrait-il, dès lors, préconiser leur arrosage ou éventuellement envisager que la commune puisse aider certains propriétaires à identifier quels pourraient être les arbres à risque ?

Le Président convient que cela mérite réflexion, mais ceci étant, le Conseil municipal est censé voter ce soir une délibération relative à un crédit d'investissement. Par contre, ce que demande M. Favarger pourra effectivement être débattu en commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération relative au crédit d'investissement et de financement de CHF 4'000'000.- TTC pour la plantation de « + 1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries ».

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

« + 1000 ARBRES EN 10 ANS À CHÊNE-BOUGERIES » :
VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 4'000'000.- TTC)
Vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries",

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 abstention,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- TTC, afin de planifier et concrétiser la plantation d'au moins mille arbres supplémentaire à Chêne-Bougeries en dix ans, à répartir entre le domaine public et les parcelles privées s'y prêtant;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit projet sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique «amortissements ordinaires du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

8.1 Archives communales

M. Borda d'Água voulait revenir sur une information de M. le Maire concernant les archives communales qui sont actuellement en ligne. Il tenait tout particulièrement à féliciter l'archiviste communale pour le travail qu'elle a réalisé, tant pour ce qui concerne les archives de Chêne-Bougeries que le projet qu'elle a piloté et qui réunit cinq autres communes sur la plateforme ge.archivescommunales.ch. D'autres communes sont apparemment prêtes à les rejoindre au cours des prochaines années.

8.2 Les Sauveteurs auxiliaires

Mme Lambert saisit l'occasion d'évoquer l'apéritif d'automne organisé le samedi 21 courant, par la compagnie des Sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bougeries. Elle les remercie de l'invitation et de leur activité tout au long de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil de leur participation et clôt la séance. Il leur donne rendez-vous le jeudi 17 octobre à 20h30 pour la prochaine séance. Le Président leur souhaite encore une très belle nuit, et les exhorte à la prudence lors de leur retour à domicile dans l'obscurité.

M. Karr enjoint tout un chacun à participer à l'agape organisée dans le parc. Un sentier lumineux les y conduira.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h22.

Le secrétaire
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Le Président
du Conseil municipal
C. COLQUHOUN

Annexe : présentation du projet de budget communal 2020